

LOIRE

Édition de Saint-Étienne

TROP HAUTS, GLISSANTS, MAL SIGNALÉS...

Quand les ralentisseurs dépassent les bornes

Les ralentisseurs divisent les automobilistes et les riverains. Entre ceux qui souhaitent une route sans encombre pour préserver leur mécanique, et ceux qui aspirent à une réduction de la vitesse pour plus de sécurité, les politiques doivent trancher sur le sujet. D'autant plus que la plupart d'entre eux ne respecteraient pas la norme autorisée.

Dos-d'âne, coussin berlinois, ralentisseur... Autant de termes pour désigner des équipements surélevés pour inciter les conducteurs à ralentir. Très souvent installés à l'entrée des communes ou à proximité des écoles, leur but est d'apporter plus de sécurité entre usagers de la route et citoyens.

« Aucun n'est aux normes »

Le bon sens veut que l'on sache de quoi on parle. En matière de ralentisseur, tous n'ont pas la même hauteur. Le dos-d'âne - le plus commun de tous - est une simple bosse de goudron traversant la route de part en part. Un ralentisseur qui ressemble un peu, au plateau traversant ou trapézoïdal, correspond à une plateforme surélevée. Le dernier est le

coussin berlinois, généralement en caoutchouc, il n'est installé que sur une demi-chaussée, et relié au sol par de grosses vis.

Sur les 400 000 ralentisseurs présents en France, beaucoup ne seraient pas aux normes et posent problème. D'après Thierry Modolo, de l'association « Pour une mobilité solidaire et durable », « aucun n'est aux normes, le décret de 1994 le confirme ». Concrètement, selon la loi, un ralentisseur ne peut pas excéder 11 centimètres de hauteur et doit avoir une longueur comprise entre 2,5 et 4 mètres. Pourtant, il existe des guides techniques publics à destination des gestionnaires d'infrastructure édités par des ingénieurs du Cerema (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

« Le problème, c'est que les élus se réfèrent au guide Cerema mais il n'a aucune autorité. Tout le monde s'en plaint. » Dans la Loire à Saint-Barthélemy-Lestra, il y a même eu une mise en demeure avec un couple qui va aller au tribunal administratif pour enlever un ralentisseur à côté de sa maison.

3 000 véhicules au maximum

« Selon ce guide, la hauteur d'un ralentisseur s'élève à 15 cm et sa longueur maximale illimitée ce qui est illogique », déplore le président de l'association. La position du ralentisseur est primordiale, le texte de loi explique d'ailleurs qu'un ralentisseur ne peut pas être implanté sur une route située en agglomération qui supporte une circulation de plus de 3 000 véhicules légers par jour ou 300 poids lourds, ou encore à moins de 40 mètres d'une sortie de virage et sur une voie de desserte de transport en commun. Dès lors, la plupart des ralentisseurs sont non conformes et donc hors-la-loi.

Bolat KUTLU

Les commentaires des internautes effarés par les ralentisseurs

Parmi toutes les villes citées dans notre appel à témoins sur notre page Facebook Le Progrès - Loire, plusieurs reviennent très souvent : Saint-Just Saint-Rambert, place de la République, avec un commentaire d'un internaute disant « J'ai arraché mon plastique sous la voiture en le prenant », ou encore un autre qui se plaint dans la même ville, avenue du Belvédère, des « clous qui maintiennent le ralentisseur, se plantent dans les roues des véhicules sous l'effet de l'usure ».

D'autres villes sont aussi dans le viseur des internautes : Andrézieux-Bouthéon comme « vers Chambon, le ralentisseur m'a arraché tout le bas de caisse à 40 km/h », Firminy, « le dos-d'âne du centre-ville de Firminy est un tremplin ». Toutefois, certains internautes ne sont pas opposés aux ralentisseurs et estiment qu'ils peuvent être essentiels : « Parfois il en faut pour éviter des morts ». Les écoles sont aussi ciblées : « Il faut arrêter d'en mettre inutilement, mettez-en vers les écoles et ça évitera qu'un enfant se fasse renverser... ». Les débats sur les ralentisseurs continuent donc de diviser le public.



Ce ralentisseur de la place de la République, à Saint-Just Saint-Rambert, est fortement critiqué par un internaute.

Photo Progrès/Rémy PERRIN

L'AVIS DE

Rémy Josseaume, avocat au barreau de Paris, spécialiste dans l'exercice exclusif du droit routier et la défense des usagers de la route

« Le problème est lié à la vitesse et non à un dos-d'âne »

Pour Rémy Josseaume, avocat au barreau de Paris, spécialiste dans l'exercice exclusif du droit routier et la défense des usagers de la route, la grande majorité des ralentisseurs ne sont pas conformes. « Il suffit de sonder et de recenser les différents ralentisseurs pour le voir. »

« On est dans un État de droits donc on devrait appliquer les textes »

Le texte qui fait référence aux ralentisseurs est le décret du 27 mai 1994 relatif aux conditions de réalisation des ralentisseurs, (10 cm de hauteur et une longueur entre 2,5m et 4m, NDLR). « On est dans un État de droits donc on devrait appliquer les textes. Les recommandations de la Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mo-

bilité et l'aménagement) n'ont aucune valeur juridique. Les mairies qui prennent leurs décisions par rapport à ça, sont donc dans l'illégalité », déplore-t-il. Il vise plus spécifiquement le plateau traversant qui serait « totalement non conforme selon le décret ». Il précise bien ne pas être contre les ralentisseurs mais bien contre les ouvrages qui ne sont pas réguliers. « En fonction de la situation, par exemple vers une école, personne ne serait contre un ralentisseur mais il faut qu'il soit bien placé. » Mais selon lui, plusieurs solutions autres que les ralentisseurs sont possibles. « La solution est liée à la vitesse et non à un dos-d'âne. Les panneaux stop ou les feux sont beaucoup plus logiques. Et le risque corporel, matériel, et les nuisances sonores et de pollution diminueraient fortement », explique l'avocat.



Rémy Josseaume, avocat.
Photo DR

Éric Berlivet, maire de Roche-la-Molière : « La meilleure solution »

À Roche-la-Molière, de nombreux ralentisseurs ont vu le jour, dont un très récemment. Maire de cette commune de 9 800 habitants, Éric Berlivet s'en félicite : « C'est une très bonne solution. Les riverains sont satisfaits car ça sécurise l'environnement et ils en voudraient même davantage. »



Éric Berlivet est maire depuis 2014. Photo archives Progrès/Philippe VACHER

« On est obligé de ralentir tout le monde à cause des personnes qui roulent trop vite »

La circulation étant de plus en plus dense depuis trois ans, la problématique de la vitesse est un enjeu majeur pour le maire de la commune. « On est obligé de ralentir tout le monde à cause des personnes qui roulent trop vite. »

À la réponse d'un internaute sur notre appel à témoins sur Facebook, qui disait : « L'entrée du centre-ville de la Roche-La-Molière, c'est

une montagne », le maire répond : « Ce ralentisseur est totalement adapté. »

D'autres solutions vont aussi arriver. « On va rétrécir les voiries et rajouter les passages alternés. Les ralentisseurs seront aussi de plus en plus présents. La solution miracle, ce n'est pas les ralentisseurs, c'est le civisme », martèle Éric Berlivet.

WEB +

Retrouvez notre dossier enrichi sur notre site www.leprogres.fr/loire



« Le problème, c'est que les élus se réfèrent au guide Cerema mais il n'a aucune autorité. Tout le monde s'en plaint »

Thierry Modolo, de l'association « Pour une mobilité solidaire et durable »

L'AVIS DES SERVICES DE SECOURS

■ Les ambulanciers

« C'est surtout pour les blessés que ça peut être dangereux. C'est inconfortable déjà car ce n'est jamais bon de rajouter des secousses, et ça peut seulement faire souffrir davantage les personnes que l'on transporte. En plus, la pente des ralentisseurs n'est généralement pas douce, il faut vraiment anticiper car cela peut abîmer nos véhicules et le matériel peut se décrocher », explique Philippe Davin, responsable des ambulances Davin Saint-Étienne.

■ Les sapeurs-pompiers

Le Sdis42 n'a jamais eu de remontée de terrain, cela ne leur pose donc vraisemblablement pas de problème.



Les ralentisseurs ne font pas l'unanimité chez les motards notamment. Photo Progrès/Rémy PERRIN

Ce qu'en pensent les usagers des deux-roues

À moto, à vélo, les ralentisseurs peuvent poser des problèmes. D'autant plus lorsqu'ils sont « trois à la suite », selon Christophe Babonneau, coordinateur de la FFMC42 (Fédération française des motards en colère). « Il y en a de plus en plus, et ils sont très souvent mal implantés. Des fois trop hauts, des fois en descente, ce n'est pas l'idéal. » Surtout le coussin berlinois, qui est particulièrement visé : « Les risques de glissades sont importants à cause de ce ralentisseur. Et même sans parler

d'incident ou d'accident, cela nous cause des douleurs de dos. »

Du côté mécanique, les motos sont comme les voitures, en grosse souffrance : « Même à faible vitesse, l'amortisseur peut en prendre un coup. On ne peut pas éviter cela, la plupart ont une hauteur trop élevée. » Pour la question de la pollution, c'est aussi désastreux selon lui. « On accélère et freine tout le temps, en termes d'écologie, c'est une véritable catastrophe », déplore-t-il.